



# **La Boucle documentaire**

Fédération d'associations d'auteur·ices réalisateur·ices  
Siège social : Cité des Associations - 93 La Canebière - 13001 Marseille

**BILANS**

**2024**

*La Boucle documentaire est une fédération de 16 associations professionnelles d'auteur·ices réalisateur·ices qui œuvre pour la défense du documentaire de création.*

*Rassemblant des organisations régionales et nationales, elle développe une expertise inédite et porte la voix des cinéastes travaillant sur l'ensemble du territoire.*

*Active depuis 2015 et constituée légalement en 2021, elle est devenue une interlocutrice incontournable dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel.*

***La Boucle documentaire c'est***  
***16 ORGANISATIONS***  
***PROFESSIONNELLES***  
***13 RÉGIONALES, 3 NATIONALES***  
***Et plus de 1 250 adhérent·es !***

<b>Bilan moral</b>	<b>3</b>
<b>Bilan d'activité</b>	<b>5</b>
I – Notre fonctionnement	5
Vie fédérative et gouvernance	5
Temps forts de la fédération - nos assemblées plénières	7
Assemblée plénière de printemps, 4 et 5 avril 2024	7
Assemblée plénière d'automne, 16 et 17 octobre 2024	8
Nos commissions de fonctionnement	9
commission finance	9
commission communication	10
commission recrutement	11
Notre assemblée générale	12
II – Les concertations et groupes de travail politique	13
Concertations audiovisuelles	13
Concertations cinéma	14
Étude des conventions CNC - État - Régions	15
Liberté de création	16
Les Minutes Lumières	17
Les groupes d'actions politiques	18
III – Les partenaires	19
Fipadoc	19
Les États Généraux du film Documentaire	20
Tënk	21
La Turbine écriture	22
<b>Bilan financier</b>	<b>23</b>
Comptes de l'exercice 2024	23
Détails des défraiements selon notre suivi de trésorerie	23
Compte de résultat	24
Bilan comptable	24
Budget prévisionnel 2025	25

# Bilan moral

En 2024, la Boucle documentaire, fédération de 16 associations régionales et nationales rassemblant des auteur·ices, réalisateur·ices de documentaires de création, a poursuivi et développé ses actions autour des 3 axes qui constituent son ADN depuis sa création :

- Lutte pour la diversité de création
- Lutte pour l'équité entre les territoires
- Lutte pour les conditions de travail et de rémunération

Alertée dès 2023 par la multiplication des cas d'ingérence d'élus·es - en particulier issus de l'extrême droite - dans les processus d'attribution des financements au niveau régional, la Boucle a poursuivi son travail de veille et d'alerte. Nous avons notamment participé au débat des Amis du Réel en mars 2024, et pris publiquement position après l'annonce de coupes budgétaires affectant durement le secteur culturel, notamment dans les Pays de la Loire.

La dissolution de l'Assemblée nationale en juin, suivie de la menace d'une arrivée au pouvoir du Rassemblement National, a mis en lumière la nécessité et l'urgence de se mobiliser. Dans le contexte de la campagne électorale de l'été, nous avons tenté de contribuer à la lutte pour l'égalité et la fraternité par le biais de petits films - Les Minutes Lumière. Si leur diffusion sur les réseaux sociaux a eu un impact limité, cette première expérience a été riche d'enseignements.

Elle s'est prolongée à travers plusieurs actions : des discussions publiques (notamment lors des États Généraux du film documentaire à Lussas, en août 2024), la création de groupes d'action lors de la plénière de Lille à l'automne, et l'amorce de liens avec d'autres mouvements (l'Observatoire de la liberté de création, le spectacle vivant, etc.).

Dans ce contexte politique tendu et instable, accompagné de menaces de plus en plus claires de coupes budgétaires massives dans le domaine des politiques culturelles territoriales, la Boucle a lancé en 2024 une étude inédite de l'ensemble des conventions CNC-Etat-Région, afin de mettre à jour les qualités et les défauts de ces conventions et d'être en mesure, lors des prochains renouvellements, d'émettre des préconisations du point de vue des auteur·ices. Pilotée par un groupe de travail dédié, cette étude est menée par Aurore Fossard, embauchée par la Boucle pour cette mission.

En 2024, la Boucle a aussi continué d'être au cœur des discussions professionnelles dans le secteur pour l'amélioration des conditions de fabrication des films, et en particulier pour ce qui concerne la rémunération des auteur·ices et des réalisateur·ices, aussi bien dans le secteur du cinéma que dans le secteur de l'audiovisuel. En audiovisuel, la Boucle a participé durant toute l'année à la négociation visant à la mise en place d'une EMR - Enveloppe Minimale de Réalisation - et d'un salaire minimum pour les réalisateur·ices. Elle a été force de proposition, œuvrant à la création d'un front

commun entre organisations professionnelles (Scam, Garrd, Boucle) et organisations syndicales autour de la défense de deux principes : une EMR indexée sur les financements (garantissant une meilleure répartition des revenus en direction des documentaristes) et un salaire minimum assorti d'un montant dérogatoire dans certaines conditions, préservant l'économie des films de création les plus fragiles.

Nous nous réjouissons également d'avoir accueilli, à l'occasion de la plénière automnale de Lille, des cinéastes documentaristes venus de Belgique qui sont en train de se structurer en association. Nous avons pu échanger sur les similitudes et les différences de nos situations et nous espérons renforcer les liens avec eux dans un futur proche.

Nous sommes enfin heureux·ses d'avoir choisi notre nouveau logo : une étape importante vers la mise en place d'outils de communication toujours plus complets, notamment en vue du lancement prochain de notre site web.

Si la lutte contre l'extrême droite et pour la défense de la création reste un combat de longue haleine qui exigera toujours notre vigilance, l'année 2025 marquera plusieurs échéances importantes pour la fédération. La publication de l'étude sur les conventions CNC-État-Région, ainsi que la perspective de signatures des accords sur l'EMR et sur le salaire minimum dans la convention collective de l'audiovisuel, seront autant d'occasions de nous réjouir du travail collectif accompli et de célébrer les dix premières années de la Boucle, dans une énergie à la fois festive et combative.

Le bureau,

Cédric Défert  
Céline Dréan  
Clara Teper  
Gilles Trinques  
Laurent Cibien  
Sophie Proux

# Bilan d'activité

## I – Notre fonctionnement

### Vie de la fédération et gouvernance

La fédération réunit en 2024 les 16 associations membres suivantes :

- **ACID** (Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion) Nationale  
14, rue Alexandre Parodi 75010 Paris,
- **ADDOC** (Association des cinéastes documentaristes) Nationale  
14, rue Alexandre Parodi 75010 Paris
- **AARSE** (Association des Auteurs Réalisateur du Sud-Est)  
Provence-Alpes-Côte d'Azur, Cité des associations 93 la Canebière 13001  
Marseille
- **APARR** (Association des Professionnels Audiovisuel Rhin-Rhône)  
Bourgogne-Franche-Comté, 2 rue des Corroyeurs - BP JJ12 - 21000 Dijon
- **ARBRE** (Auteurs Réalisateur en Bretagne) Bretagne  
c/o Ty Films, Place de l'Eglise - 22110 Mellionnec
- **ARNO** (Auteurs Réalisateur Normands) Normandie  
c/o Gabrielle Schaff - 11 rue de Saint Aignan - 76600 Le Havre
- **AURA-AURA** (Auteurs en Auvergne - Rhône-Alpes)  
Fréquence Écoles 8, rue Chaponnay 69003 Lyon
- **BAAR** - Région Centre - Val-de-Loire  
co/cent soleils 108, rue de bourgogne 45000 Orléans
- **Cinéastes de la Réunion** (Association des auteurs-réalisateur et scénaristes de  
La Réunion) 76 Avenue Rico Carpaye, 97420 Le Port
- **CRAC** Collectif des auteurs Réalisateur Corses, Maison des associations -  
boîte 202 - rue San Angelo - 20200 Bastia
- **La Plateforme** - Pays de la Loire Pôle Cinéma Audiovisuel, Pays de la Loire -  
La Centrale 28 boulevard Benoni Goullin 44 200 Nantes
- **NAAIS** - Auteurs de l'image et du son en Nouvelle-Aquitaine  
72 bis rue des menuts 33000 Bordeaux
- **Regard'OCC** – Occitanie,  
189, rue Floréal 34090 Montpellier
- **SAFIRE GE** (Société des Auteurs de Films Indépendants) Grand Est  
9 rue Michel Ney 54000 Nancy
- **SAFIR HdF** (Société des Auteurs de Films Indépendants) Hauts-de-France  
25 place Carnot 59120 Loos
- **SRF** (Société des Réalisateur de Films) Nationale  
14, rue Alexandre Parodi 75010 Paris

La fédération est administrée par :

### **Le conseil d'administration**

Chaque association membre désigne un·e référent·e titulaire et deux suppléant·es, soit 48 membres chargé·es de définir les axes politiques de la Boucle et de prendre en charge ce qui relève des missions structurelles notamment : *la constitution des dossiers de subvention, le suivi budgétaire de la fédération, la recherche de nouveaux partenaires financiers, le recrutement des personnes salariées.*

En 2024, le conseil s'est réuni trois fois :

Deux fois en présentiel à Paris, les 1er février et 17 décembre, dans les locaux mutualisés de l'Acid, d'Addoc et de la SRF (rue Alexandre Parodi).

Une fois en visioconférence, le 12 mars, pour un CA dédié aux concertations professionnelles en audiovisuel et cinéma.

### **Le bureau**

Désigné par le conseil d'administration, le bureau rassemble entre 5 et 10 membres. Il accompagne au quotidien la ou les salarié·s : gestion du temps de travail, organisation des congés, traitement des urgences, etc. Le bureau se réunit une fois par mois en visioconférence avec la salariée, et au moins une fois par an en présentiel pour une journée de passation avec le bureau sortant. Celle-ci s'est tenue le 30 août 2024 à Marseille.

### **La salariée**

Depuis mai 2022, Pauline Vasset occupe le poste de coordinatrice, à raison de trois jours par semaine (mardi, mercredi et jeudi), depuis Marseille. Depuis septembre 2024, elle partage un bureau à la Friche la Belle de Mai avec des membres de l'Aarse (Association des Auteur·ices-Réalisateur·ices du Sud-Est).

## Temps forts de la fédération - nos assemblées plénières

Les assemblées plénières constituent le cœur battant de la vie de La Boucle documentaire. Elles incarnent concrètement le mode de fonctionnement de la fédération : un modèle horizontal, collaboratif et démocratique, où les adhérent·es de toutes les associations membres sont invité·es à prendre part aux travaux collectifs et à faire vivre La Boucle.

Organisées deux fois par an, ces rencontres se tiennent pendant deux jours dans une région différente à chaque édition, conformément à la volonté de décentralisation portée par la fédération et à l'attention particulière portée aux dynamiques territoriales.

Ces temps forts permettent de faire le point sur les actualités des associations et des territoires, de partager l'avancée des actions menées par les groupes de travail, et de débattre ensemble des grandes orientations politiques et stratégiques. On y échange également sur l'actualité du secteur documentaire : évolutions du CNC, politiques régionales, enjeux liés à la production ou à la diffusion, etc.

Les assemblées plénières sont aussi le lieu où se renouvellent les mandats des groupes de travail, où se prennent les décisions collectives, et d'où émergent de nouveaux chantiers, en réponse aux besoins identifiés par les membres.

*Assemblée plénière de printemps, 4 et 5 avril 2024*

à Toulouse avec l'association Regard'Occ

La plénière de printemps a réuni 19 adhérent·es de La Boucle documentaire dans les locaux d'Occitanie Films, grâce au soutien des membres de Regard'Occ, collectif d'auteur·ices-réalisateur·ices basé en Occitanie. Huit associations étaient présentes, quatre étaient représentées par procuration et quatre étaient absentes.

La plénière s'est ouverte par une présentation de l'association accueillante et des dispositifs cinéma-audiovisuel en Occitanie, suivie d'un tour de table des actualités des sept autres associations présentes, permettant un état des lieux des dynamiques régionales.

Des échanges nourris - de l'Occitanie à la Nouvelle-Aquitaine, de la Bourgogne à l'Île-de-France - ont mis en lumière la diversité des contextes locaux et des réalités associatives. Plusieurs régions ont alerté sur la réduction voire l'absence des aides à l'écriture, la faible reconnaissance des auteur·ices, ainsi que sur les logiques industrielles à l'œuvre dans les politiques publiques de soutien.

Des ateliers thématiques ont permis d'explorer des pistes de travail pour la fédération autour de quatre enjeux majeurs :

**Décentralisation & TV locales** : création d'un observatoire des médias régionaux et d'un guide des modèles vertueux.

**Bataille culturelle & ingérences** : sortir de l'entre-soi, renforcer le lien avec les autres arts, résister aux replis idéologiques.

**Périmètre des métiers** : défendre la reconnaissance de l'ensemble des activités des auteur·ices-réalisateur·ices (ateliers, transmission, etc.).

**Diffusion & distribution** : bâtir un "guide de survie", visibiliser les circuits alternatifs, lutter contre les logiques de sélection invisibilisantes.

La fédération a poursuivi son travail de veille sur les entraves à la création documentaire. Le groupe dédié a élargi son mandat afin d'agir avec plus d'agilité, en lien avec la Scam et les partenaires juridiques.

La Boucle a lancé une étude nationale sur les conventions régionales État - CNC - Régions et les Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM), qui encadrent les politiques publiques de soutien au cinéma et à l'audiovisuel.

Enfin, **Mathias Mary** a été retenu comme graphiste pour concevoir la nouvelle identité visuelle de La Boucle.

*Assemblée plénière d'automne, 16 et 17 octobre 2024*

à Lille avec l'association Safir Hauts-de-France

La Boucle documentaire a tenu son assemblée plénière au Moulin de Wazemmes à Lille les 17 et 18 octobre 2024, en présence de 14 associations membres, d'un collectif invité (les auteur·ices réalisateur·ices de documentaire de création belges réunis sous le nom de La Coupole - Belgique).

- Les cinéastes de la Réunion étaient représentés pour la première fois depuis la structuration de La Boucle par Serge Payet qui a témoigné du fonctionnement de la filière documentaire à la Réunion.
- Les cinéastes belges, regroupés sous « La Coupole » (collectif informel) sont venus sur invitation témoigner de leur fonctionnement, notamment depuis la structuration de la Scam Belge.
- NAAIS nous a fait remonter une situation préoccupante concernant les contrôles de France Travail sur les séjours de travail à l'étranger non comptabilisés comme tels (résidences d'écritures, repérages etc).

La thématique de cette plénière portait sur **l'engagement politique de La Boucle face à la montée de l'extrême droite**, attirant plus de quarante participant·es.

Le groupe de travail sur l'Enveloppe Minimale de Rémunération (EMR) a vu son mandat renouvelé pour poursuivre les négociations.

L'étude comparative des conventions régionales sur les aides au documentaire est lancée, sous la responsabilité de la chargée de mission Aurore Fossard. Le groupe de travail chargé d'accompagner ce projet à ses côtés voit son mandat renouvelé pour poursuivre le travail dans les directions présentées.

Côté communication, La Boucle a validé son nouveau logo sur la base des propositions réalisées par le graphiste Mathias Mary.

Enfin, face à la montée de l'extrême droite, La Boucle débat de sa capacité à agir au-delà de son champ habituel. Il a été décidé qu'elle pourrait prendre position sur des sujets politiques à condition d'obtenir l'unanimité des membres. Plusieurs groupes d'action ont été créés autour de thématiques telles que la cartographie des allié·es, la diffusion locale, la création de nouveaux formats militants, les actions fortes et l'interpellation politique.

## **Nos commissions de fonctionnement**

### *commission finance*

La commission finance se charge de veiller à la pérennisation financière de la fédération, tant au regard de la faisabilité de ses activités que de son développement. Elle se consacre donc aux côtés de la coordinatrice à la recherche de partenaires financiers ainsi qu'au suivi budgétaire des différents pôles de dépenses.

Concernant nos rentrées d'argent, La Boucle est toujours en convention triennale avec la Scam jusqu'en 2025. Cette subvention constitue à ce jour la source principale de financement aux côtés des cotisations des associations membres. La fédération a donc besoin de diversifier ses partenaires, notamment pour permettre la pérennisation d'un deuxième poste salarié de délégué·e général·e.

Au cours de l'année 2024, la commission a recherché de nouveaux partenaires financiers en se tournant notamment vers l'association des maires de France, la Direction générale des Médias et des Industries culturelles du ministère de la culture, ou bien la direction des politiques Territoriales du CNC, aucune de ses pistes n'ayant été concluante, bien que la nécessité et la valeur de La Boucle documentaire aient été saluées. La commission engagera une réflexion sur la recherche de mécénat à l'horizon 2025.

### *commission communication*

Cette commission a pris en charge la communication (tant en termes d'organisation interne pour la bonne transmission des documents, qu'externe pour assurer la visibilité des activités de La Boucle) dès sa création, afin de piloter les réflexions et les avancées

en accompagnant le travail des prestataires choisis, et en assurant le lien avec le CA aux côtés de la coordinatrice.

Trois chantiers se sont ainsi développés en 2024 :

1. La fédération avait besoin de se doter d'un **outil collaboratif** permettant de centraliser les documents ressources et les outils de travail quotidien avec différents niveaux d'accès selon les instances. En 2023, le CA a validé le lancement d'une plateforme NextCloud appelée « Le Nuage » pour répondre à ses besoins (faciliter les échanges entre membres de la fédération, améliorer l'espace de travail commun et l'archivage des documents-ressources). L'installation a été prévue pour septembre 2023 et la prise de main s'est progressivement généralisée courant 2024.

La société Tadaa basée à Lyon avec laquelle nous avons contractualisé ce projet a fait faillite au milieu de l'année 2024, nous avons donc dû basculer vers une nouvelle société : la société Elabore, une SCOP engagée, basée à Valence qui travaille notamment sur la mise en place d'outils open source de gestion et collaboration, avec qui nous avons signé à la rentrée 2024.

Le NextCloud dit « Nuage de La Boucle documentaire » compte aujourd'hui 118 comptes actifs, et 2025 va nous permettre d'affiner quelques fonctionnalités utiles pour le fonctionnement interne de la fédération.

2. En 2024, la fédération a engagé un travail de refonte de son **identité visuelle** et de développement de ses outils de communication. La stratégie adoptée prévoit la création d'une nouvelle identité visuelle (logo et charte graphique), la conception d'un site internet et le renforcement de la présence sur les réseaux sociaux. Il a été décidé que ces missions seraient confiées à des prestataires spécialisés : un·e graphiste pour la première phase (logo, charte graphique, site web) puis un·e chargé·e de communication pour la gestion des réseaux sociaux.

La commission communication a reçu mandat du conseil d'administration du 1er février 2024 pour lancer la première étape, consistant à rédiger une fiche de mission, établir un rétroplanning et rechercher un·e graphiste. À l'issue de ce processus, Mathias Mary a été sélectionné lors de l'assemblée plénière des 3 et 4 avril 2024 pour réaliser le logo. Ses propositions ont été soumises aux votes lors de l'assemblée plénière des 16 et 17 octobre 2024, aboutissant à la validation officielle du nouveau logo de La Boucle documentaire.

Cependant, Mathias Mary n'ayant pas pu assurer la création du site internet ni finaliser la charte graphique conformément au cahier des charges, le partenariat a pris fin à l'issue de cette première mission. La commission communication est désormais chargée de recruter un nouveau prestataire (webdesigner) afin de concevoir le site internet, avec l'objectif de finaliser ce projet courant 2025.

3. Concernant les **réseaux sociaux**, notre présence est encore en phase de démarrage. Les pages Facebook, Instagram et TikTok ont été créées et progressivement alimentées notamment suite à la dissolution de l'Assemblée nationale annoncée en juin 2024, provoquant une forte instabilité politique et une montée des inquiétudes démocratiques, où La Boucle a ressenti le besoin de réagir collectivement par une prise de parole artistique et citoyenne. Sous le choc de cette situation politique, La Boucle a donc souhaité s'investir en lançant une initiative dite « des Minutes Lumières » (cf. page 17).

#### *commission recrutement*

La commission recrutement a été chargée de recenser les besoins exprimés par les différents groupes de travail afin d'élaborer une fiche de poste adaptée pour le ou la futur·e délégué·e général·e. Lors de l'assemblée générale de juin 2024, le conseil d'administration a validé le principe de relancer concrètement la démarche de recrutement sur cette base, sous réserve de garanties sur la pérennisation de notre subvention principale.

À cet effet, une reprise de contact avec la Scam a été initiée afin de l'informer de ce projet et de l'importance d'une continuité dans son soutien financier. En parallèle, la commission recrutement a été réactivée pour traiter l'ensemble des aspects pratiques liés à l'embauche : définition du cadre contractuel, positionnement salarial, échanges d'expériences avec les délégués généraux d'autres organisations comparables, etc. Une première réunion de travail a eu lieu en juillet 2024 en lien étroit avec le bureau.

Sur le plan financier, un diagnostic a permis de constater un excédent de trésorerie cumulé depuis 2021, puisque le recrutement initialement provisionné n'avait jusqu'alors pas été possible. Après déduction du fonds de roulement nécessaire pour assurer trois mois de fonctionnement de la structure, et en anticipant la présence des deux salarié·es, il a été proposé d'utiliser ce solde positif pour assurer le financement du nouveau poste en 2025. Cette stratégie permettra de garantir un budget équilibré à court terme, le temps d'identifier de nouvelles sources de financement.

Concernant le calendrier, la commission recrutement l'appel à candidatures a été publié en avril 2025, en vue d'une prise de poste en septembre 2025. Il s'agira d'une embauche sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

## Notre assemblée générale

L'Assemblée Générale s'est tenue le 13 juin 2024 en visioconférence réunissant 14 associations membres présentes et 1 procuration, soit 15 voix représentées.

Elle s'est prononcée sur :

- la validation du bilan moral 2023 ;
- la validation du bilan d'activité 2023 ;
- la validation du bilan financier 2023 ;
- le renouvellement des 48 membres du CA pour le mandat 2024 – 2025 ;
- la nomination des membres du bureau.

<u>Bureau sortant</u>	<u>Bureau entrant</u>
Laurent Cibien	Laurent Cibien
Céline Dréan	Cédric Defert
Antoine Dubos	Céline Dréan
Sophie Proux	Mathieu Peset
Lydie Turco	Sophie Proux
	Clara Teper
	Gilles Trinques

Cette assemblée s'est déroulée dans un contexte politique exceptionnel, quelques jours seulement après la dissolution de l'Assemblée nationale annoncée le 9 juin 2024 à la suite des résultats des élections européennes, qui a suscité une vive réaction au sein de La Boucle.

La fédération s'est exprimée en co-signant des communiqués d'alerte avec ses partenaires historiques, tout en engageant une réflexion approfondie sur son rôle et sa responsabilité dans un contexte de fragilisation des libertés culturelles.

De cette réflexion est née l'initiative des Minutes Lumières : une série de formats audiovisuels courts, conçus pour illustrer des scènes de vivre-ensemble et promouvoir les valeurs de pluralisme et de solidarité.

## II – Les concertations et groupes de travail politique

### Concertations audiovisuelles

Le groupe concertations audiovisuelles a pour objet de représenter les positions de La Boucle documentaire dans les négociations ayant trait au documentaire audiovisuel.

Depuis janvier 2024, La Boucle Documentaire, à travers son groupe Concertations Audiovisuelles, participe aux nouvelles négociations sur la rémunération des réalisateur·ices de documentaires. Celles-ci portent sur un nouveau concept : **l'EMR (Enveloppe Minimale de Réalisation), qui regroupe à la fois salaires et droits d'auteur au sein d'un forfait global.**

Depuis vingt ans, les négociations traditionnelles sur le salaire minimum journalier, menées par les syndicats de réalisateur·ices et de producteur·ices, n'ont jamais abouti à un accord. En conséquence, le salaire minimum applicable reste aujourd'hui fixé au SMIC. L'introduction de l'EMR vise à débloquer cette impasse, en changeant de paradigme : il s'agit désormais de négocier un forfait global de rémunération, plus proche des pratiques du secteur. De plus, la participation d'organisations comme la Scam, la Gaard et La Boucle Documentaire, aux côtés des syndicats traditionnels, marque une ouverture du cadre des négociations.

La négociation sur le salaire minimum journalier n'est pas abandonnée pour autant, mais avance désormais parallèlement à celle sur l'EMR, avec les mêmes parties autour de la table. Les deux négociations sont étroitement liées : à EMR fixe, plus le salaire journalier est élevé, moins le nombre de jours de travail pouvant être déclaré sera important. À titre d'exemple, avec une EMR de 15 000 €, un salaire minimum de 300 € permettrait de déclarer 50 jours de travail, tandis qu'un salaire de 150 € permettrait d'en déclarer 100.

La Boucle Documentaire défend depuis 2020 la revendication d'un salaire minimum conventionnel pour les réalisateur·ices, sous réserve de l'instauration d'un **dispositif dérogatoire** en faveur des documentaires de création à économie fragile, dont le budget est inférieur ou égal à 150 000 €. Cette position vise à concilier une meilleure rémunération des auteur·ices et la préservation des films fragiles.

Concernant l'EMR, La Boucle s'est opposée à la première proposition des producteur·ices, qui consistait à fixer le montant minimal uniquement en fonction de l'apport financier de la chaîne (ADHN). Cette approche aurait exclu près de 45 % des films documentaires soutenus par le CNC. La Boucle a proposé une alternative prenant en compte l'économie globale du film (et non uniquement l'apport diffuseur), assortie d'un principe de transparence budgétaire, d'évolutivité de la rémunération en cas de financements complémentaires, et d'une exception clairement définie pour les œuvres fragiles (films dont l'ADHN est inférieur à 40 000 € pour 60 minutes).

Cette contre-proposition, visant à mieux prendre en compte la diversité du documentaire de création, a été globalement bien accueillie et a fini par s'imposer comme la position commune des syndicats et organisations d'auteur·ices réalisateur·ices.

En parallèle, La Boucle défend dans les négociations sur le salaire journalier l'instauration d'un salaire minimum assorti d'un régime dérogatoire pour les films fragiles. Toutefois, seule une approche globale via l'EMR permettra une amélioration significative des conditions de rémunération des réalisateur·ices. En revanche, cette négociation sur le salaire journalier pourra jouer sur le nombre de jours pouvant être déclarés pour la fabrication d'un film.

## Concertations cinéma

En 2024, La Boucle Documentaire, à travers son groupe de travail Cinéma, a concentré son action sur la question de l'accès des films documentaires à la **dérogation à l'annexe III de la convention collective, dite « hors annexe »**, actuellement inaccessible aux documentaires. Cette impossibilité prive près de la moitié des films documentaires français sortant en salles de l'agrément de distribution, un sésame indispensable à l'engagement des distributeur·ices.

Afin d'élargir le soutien à cette revendication, La Boucle Documentaire a poursuivi les échanges avec les organisations représentatives des technicien·nes, notamment Les Monteurs Associés, le SFR-CGT et le SPIAC. L'objectif est de garantir une meilleure protection des technicien·nes, tout en travaillant à l'extension de la dérogation, en évitant les effets pervers observés dans les secteurs de la fiction et de l'animation (où la dérogation peut entraîner des rémunérations au SMIC).

La Boucle prévoit également de rencontrer les organisations de producteur·ices, dont le SPI, afin de renforcer le rapport de force en vue des prochaines négociations de la convention collective.

Ces rencontres ont mis en lumière la précarité spécifique de la fabrication et de la diffusion des films documentaires, souvent méconnue des partenaires de la filière. Elles ont aussi conduit à une reconnaissance plus large de la nécessité de repenser l'économie du documentaire et le statut des cinéastes documentaristes, encore trop souvent relégués au rang de variable d'ajustement budgétaire.

Parallèlement, La Boucle Documentaire a intensifié son dialogue avec le CNC en formulant plusieurs propositions destinées à améliorer la diffusion du cinéma documentaire, tant au niveau de l'exploitation que de la distribution, alors que de nombreux cinéastes rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés à trouver des distributeur·ices. Dans cette perspective, un travail sera envisagé pour rendre plus visibles et compréhensibles **les critères et pratiques des commissions d'agrément de distribution.**

En parallèle, des négociations seront engagées avec le CNC en vue de créer une aide dédiée au premier montage, pensée pour être compatible avec l'avance sur recettes après réalisation et accessible aux films à budget modeste, y compris aux œuvres de fiction dites « fragiles ».

Afin de renforcer durablement la place du documentaire dans les circuits de diffusion, La Boucle Documentaire souhaite également élaborer une stratégie collective visant à améliorer sa visibilité en salles et à la télévision, en s'inspirant notamment des dynamiques de structuration réussies du secteur de l'animation.

Enfin, un travail de fond se poursuit pour fédérer l'ensemble des acteur·ices de la filière documentaire autour d'objectifs communs, afin d'instaurer un rapport de force pérenne et structuré face aux enjeux économiques et politiques qui touchent le secteur.

## **Étude des conventions CNC - État - Régions**

En 2024, un groupe de travail s'est attelé à l'élaboration d'une étude portant sur les **conventions de coopération entre l'État, le CNC et les Régions**, ainsi que sur les Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) dans chaque région. Cette démarche a pour objectif de permettre aux auteur·ices de mieux comprendre ces documents essentiels, qui encadrent les dispositifs d'aide au cinéma et à l'audiovisuel en région.

Compte tenu du caractère particulièrement méticuleux de ce travail d'analyse, La Boucle documentaire a alloué une enveloppe budgétaire conséquente pour recruter une chargé·e de mission disposant de compétences solides en analyse, en synthèse et en rédaction, afin d'étudier l'ensemble des textes - conventions, règlements, avenants - pour en dégager les enjeux structurants en matière de soutien au documentaire de création.

Tout au long de l'année 2024, le groupe de travail a défini les contours de cette étude, portant principalement sur les conventions 2020-2022 et les COM existants, tout en intégrant une analyse des nouvelles conventions 2023-2025 pour repérer les évolutions récentes, ainsi qu'une approche quantitative menée à partir des données disponibles.

Plusieurs objectifs ont ainsi été définis :

- Mettre en lumière la philosophie générale des cadres de coopération entre régions et structures de soutien, ainsi que révéler les spécificités territoriales et les inégalités existantes ;
- Rendre compréhensibles les mécanismes juridiques à l'œuvre ;
- Identifier les interlocuteur·ices pertinent·es à mobiliser dans chaque territoire ;
- Réaliser une revue critique des études existantes sur le sujet.

Cette étude répond à un besoin identifié lors des assemblées plénières : doter les membres de la fédération d'un socle commun d'informations et d'analyses sur les dispositifs régionaux, afin de permettre une meilleure appropriation des enjeux et la formulation de **préconisations concrètes en faveur de l'évolution de ces dispositifs**.

L'étude prêtera une attention particulière aux aspects suivants :

- Le fonctionnement des commissions consultatives (comités de lecture) et la transparence des processus de validation des soutiens ;
- Le degré de concertation mis en place avec les acteur·ices de la filière ;
- La part relative du soutien à l'écriture et au développement documentaire ;
- La prise en compte de la rémunération des auteur·ices, aussi bien dans les dispositifs de soutien à la création que dans les actions d'éducation à l'image ;
- La valorisation et la diffusion des œuvres documentaires ;
- La manière dont les textes nomment et représentent la notion de *création* et *d'auteur·ices* à travers leur champ lexical.

À l'été 2024, le groupe a recruté une chargée de mission, **Aurore Fossard**, pour mener à bien cette étude, dont la première phase, consacrée à une revue de la littérature existante et à la synthèse des premiers éléments d'analyse, s'est lancée en octobre 2024.

Aurore Fossard a ensuite mis en œuvre une méthodologie rigoureuse, fondée sur une analyse fine des conventions cadres et des conventions financières d'application, testée d'abord sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bretagne. La constitution d'un outil d'analyse transversal a permis de faire ressortir des axes communs à l'ensemble des régions (création, filière, éducation à l'image, soutien aux salles, patrimoine), tout en révélant les spécificités locales.

Face aux difficultés rencontrées pour obtenir les documents nécessaires - malgré leur caractère public - ainsi qu'au peu de soutien effectif du CNC, le travail de collecte a été plus long que prévu. Grâce à l'implication du groupe de travail, cette étape a pu être finalisée début 2025.

## Liberté de création

En 2024, le groupe de travail Liberté de création a intensifié ses actions, poursuivant son travail sur les menaces pesant sur la liberté de création. Après une série d'initiatives médiatiques et juridiques, notamment autour du film *Vacances en Palestine*, le groupe a consolidé sa position en contactant des juristes, des élu·es et des organisations de soutien à la liberté de création.

Cette affaire a révélé les dérives politiques possibles dans l'attribution des aides publiques. *Vacances en Palestine*, un projet co-produit par Eyal Sivan, avait été initialement sélectionné pour une aide à la production par le comité documentaire régional de la Région Sud. Pourtant, après une campagne politique menée par le

Rassemblement National, qui a qualifié le film de « propagande anti-israélienne » dans un tweet et un communiqué en octobre 2023, le projet a été discrètement écarté sans communication officielle. Le réalisateur et la production, confrontés à l'opacité de la situation, ont alors sollicité à plusieurs reprises le pôle Cinéma et Audiovisuel de la Région, notamment par une lettre recommandée cosignée par les 16 structures membres de La Boucle documentaire, sans jamais obtenir de réponse.

L'affaire a été révélée publiquement par Mediapart le 28 février 2024, mettant en lumière le retrait de subventions à deux projets jugés « sensibles » par la Région Sud. Une lettre de protestation, co-signée par La Boucle documentaire et le Garrd, a été envoyée aux pouvoirs publics le 5 mars. Si certaines organisations professionnelles majeures ne l'ont pas cosignée (Spi, Uspa, Scam), cette dernière a toutefois interpellé la Région dès le 4 mars par un courrier distinct. L'affaire a également été discutée publiquement lors d'une table ronde au festival Cinéma du Réel, le 26 mars 2024, intitulée Liberté de création, au risque de l'ingérence politique, illustrant les menaces croissantes sur la liberté artistique dans les régions.

Parallèlement, des discussions avec le CNC ont été menées pour renforcer le suivi des financements régionaux. Un travail continu s'est amorcé sur l'amélioration des mécanismes de soutien et de la transparence des commissions. Plusieurs articles de presse ont été publiés sur ces dérives politiques, sur lesquels La Boucle a été auditionnée. Le groupe souhaite approfondir son travail de veille des cas similaires auprès des associations de la fédération mais également d'autres disciplines artistiques, afin de développer des prises d'accès tant sur le plan juridique que médiatique.

## **Les Minutes Lumières**

Dans le cadre de l'engagement politique de La Boucle, un groupe a été formé suite à l'AG du 13 juin 2024 pour concevoir les principes du dispositif des Minutes Lumière, en réaction au résultat du Rassemblement National aux élections européennes et à la dissolution de l'Assemblée Nationale. Ce projet visait à lancer un appel à travers des vidéos, soutenu par des outils numériques (boîte mail dédiée, serveurs, et comptes sur plusieurs réseaux sociaux). Un sous-groupe a été chargé de la coordination et de la diffusion des films, et plus de 30 films ont été publiés entre le 27 juin et le deuxième tour des élections législatives.

Malgré une faible audience sur les réseaux sociaux, notamment en raison d'un manque de maîtrise des spécificités de ces plateformes et de moyens professionnels, l'initiative a permis de tester une nouvelle forme de mobilisation politique à travers le cinéma, marquant une première pour La Boucle. L'énergie déployée et la rapidité d'exécution ont été saluées, bien que les résultats ne soient pas à la hauteur des attentes.

Dans une perspective de prolonger cet élan, le groupe Minutes Lumière a proposé de réfléchir sur les moyens d'engager La Boucle dans la lutte contre l'avancée du RN, en questionnant notamment les formes, réseaux, et moyens à adopter.

Une réflexion plus large sur le rôle politique de La Boucle dans le débat public a ainsi été abordée, avec la volonté d'interroger son positionnement pour les trois prochaines années, tant en matière d'actions concrètes que d'interpellations politiques.

## **Les groupes d'actions politiques**

Lors d'un débat sur la montée de l'extrême droite à la plénière automnale du 16 et 17 octobre 2024 à Lille, la question de la légitimité pour La Boucle de prendre position sur des sujets dépassant son périmètre initial (la défense du documentaire de création) a été soulevée. Il a été décidé que La Boucle peut agir en dehors de ce cadre, mais toute décision de cette nature devra être adoptée à l'unanimité par les organisations membres, et non à la majorité simple.

Plusieurs propositions concrètes pour lutter contre l'extrême-droite ont émergé, regroupées sous différents axes :

- Cartographier les alliés (politiques, médiatiques, associatifs, événements) ;
- Réfléchir aux procédures de diffusion et projections locales ;
- Produire des formes nouvelles ;
- Mettre en place des actions fortes, type « Happening ».

Les groupes d'actions ainsi constitués ont pour mission de proposer des actions concrètes en 2025. La Boucle devra réfléchir à la cohérence de ses actions politiques : non seulement créer, mais aussi diffuser ce qui est créé, tout en s'assurant qu'il y ait suffisamment de forces vives pour mener à bien ces initiatives.

Les actions présentées s'inscrivent dans une période exceptionnelle où La Boucle pourrait dépasser son cadre habituel, mais cela nécessitera des engagements concrets pour leur mise en œuvre rapide et efficace.

## III – Les partenaires

### Fipadoc

Dans le cadre du Fipadoc 2024, La Boucle documentaire a organisé une table ronde intitulée « *Les chaînes TV locales : véritable espace de liberté* » le mardi 23 janvier. Cet échange a réuni auteur·ices et représentant·es de **chaînes locales** autour d'un enjeu central : défendre un espace de création encore possible grâce à ces diffuseurs souvent marginalisés. Les échanges se sont déroulés entre Agathe Oléron, Charlie Rojo et Damien Fritsch (auteur·ices réalisateur·ices, membres de La Boucle documentaire), Martin Perrin (BIP TV), et Loïc Legrand (Kanaldude).

La Boucle a choisi de porter ce sujet au Fipadoc, un festival largement tourné vers les chaînes nationales, afin de rendre visibles d'autres modèles de production et de diffusion. Elle a rappelé son origine - créée en 2015 lors de la crise des chaînes locales - et son engagement constant en faveur d'un documentaire libre, non formaté.

La table ronde a permis de mettre en lumière les atouts des chaînes locales : une liberté éditoriale, une plus grande ouverture aux écritures singulières et une capacité à accompagner des projets souvent sélectionnés en festivals. Toutefois, cette liberté va de pair avec une grande précarité économique. Les financements sont limités et les chaînes locales ne couvrent pas l'ensemble du territoire, renforçant les inégalités d'accès à la production.

Les intervenants ont également évoqué l'importance des Contrats d'Objectif et de Moyens (COM), qui permettent aux chaînes locales de bénéficier de financements publics via les régions et le CNC. Si ces COM ont structuré le secteur, ils ont aussi entraîné une forme de territorialisation des projets, poussant les auteur·ices à adapter leur écriture aux lignes éditoriales régionales, au détriment parfois du désir initial de film.

À travers les témoignages concrets, notamment celui de Damien Fritsch qui ne travaille plus qu'avec des chaînes locales depuis 13 ans, il est apparu que ces diffuseurs peuvent sauver des films, et donc des emplois intermittents, même avec un apport très modeste. En ce sens, les chaînes locales jouent un rôle crucial dans l'écosystème documentaire, malgré leur fragilité croissante et leur faible reconnaissance institutionnelle.

Enfin, La Boucle a rappelé qu'au sein du Fipadoc, dominé par les grandes chaînes, seuls trois films coproduits par des chaînes locales figuraient en sélection cette année - une situation révélatrice de leur sous-représentation. Cette prise de parole collective avait donc pour but de réaffirmer leur valeur, d'interpeller les institutions, et d'imaginer ensemble des pistes pour conforter ce modèle de création.

## Les États Généraux du film Documentaire

La Boucle documentaire était présente aux États Généraux du Film Documentaire à Lussas, le 21 août 2024, pour animer une discussion publique autour du rôle que peut jouer La Boucle documentaire face à la progression des idées d'extrême droite. Plus d'une centaine de participant·es ont assisté à ces deux heures d'échanges.

La rencontre a débuté par un état des lieux des actions du Rassemblement National (RN) visant à fragiliser la culture et la diversité du cinéma : pressions politiques exercées à l'échelle régionale, détournement des systèmes de notation sur AlloCiné, entre autres.

L'initiative des *Minutes Lumières*, portée par La Boucle et lancée sur les réseaux sociaux avant l'été, en réaction à la dissolution de l'Assemblée en juin 2024, a ensuite été présentée. Cette séquence a permis de questionner collectivement les limites de ce type d'action symbolique et d'en dégager des enseignements pour les mobilisations à venir.

Un échange informel mais riche a suivi avec le public. Il visait à faire émerger des pistes concrètes de réflexion et d'action, en vue de les structurer collectivement lors de prochains ateliers. Quatre grands axes en sont ressortis.

### 1. **Défendre le service public de l'audiovisuel et les réalisateur·ices**

Ce chantier figure parmi les priorités de La Boucle. À court terme, il s'agit de réfléchir à des mécanismes de protection (« pare-feux ») au sein des institutions (CNC, DRAC, etc.) en cas d'arrivée du RN au pouvoir lors des prochaines échéances électorales.

### 2. **Assurer une veille sur les actions de terrain du RN**

En lien avec les problématiques d'ingérence déjà documentées (cf. table ronde Lussas 2023), il est crucial de poursuivre ce travail de veille. Des ressources comme Acrimed - Action Critique Média, observatoire militant des médias - peuvent être mobilisées.

### 3. **Valoriser et cartographier les actions culturelles de terrain**

Nombre de participant·es ont partagé des initiatives déjà en place ou en projet : projections, séminaires, ateliers... Certaines sont des réponses directes à la montée de l'extrême droite, d'autres relèvent d'une volonté plus large de rencontrer les publics. Face à une demande de visibilité et de mise en réseau, La Boucle envisage de réaliser une cartographie nationale des actions existantes, en lien avec les problématiques abordées. Cette carte pourrait s'appuyer sur des ressources déjà disponibles, comme celle des partenaires de la Cinémathèque du documentaire.

### 4. **Penser la communication et les formes d'intervention**

La propagation des idées d'extrême droite s'opère notamment à travers les

réseaux sociaux (Instagram, Reels, TikTok, etc.). Un débat s'est ouvert sur la légitimité des cinéastes à investir ces espaces. Il en est majoritairement ressorti que ces terrains relevaient davantage de l'action des militant·es ou des partis politiques.

## Tënk

Créée en février 2016, la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Tënk appartient à ses 120 sociétaires, réunis dans 6 collèges :

Collège Producteur·rices  
Collège Auteur·rices, Réalisateur·rices  
Collège Autres professionnel·les  
Collège Acteur·rices de Lussas  
Collège Salarié·es  
Collège Investisseurs et Partenaires publics

En juin 2023, lors de l'Assemblée Générale de Tënk, Isabelle Rèbre, membre d'Addoc, a été réélue au CA pour occuper le siège du collège auteur jusqu'en 2026 pour un mandat de 3 ans. En 2024, elle participe donc mensuellement aux réflexions de la plateforme sur les enjeux de diffusion pour défendre la place des auteurs.rices-réalisateurs.ices.

Le 23 mai 2024, une rencontre a eu lieu entre des membres du CA de La Boucle documentaire et l'équipe de Tënk, dans un souci de dialogue renforcé entre diffuseur·ices et auteur·ices. Tënk a reconnu un déficit de communication quant à son fonctionnement et a présenté les modalités de sa programmation et de la rémunération liée à la SVOD et TVOD. La Boucle a alerté sur les faibles montants perçus par les auteur·ices via la SCAM, souvent sans lien avec la diffusion réelle des œuvres, et a souligné l'opacité du système de répartition. Elle a rappelé l'obligation pour les diffuseur·ices de déclarer les œuvres et de garantir une traçabilité des sommes versées.

Dans une perspective d'amélioration de la visibilité des cinéastes, La Boucle a proposé d'intégrer des contenus complémentaires sur la plateforme (entretiens, bonus, accompagnement des œuvres) pour mieux valoriser la parole des auteur·ices. Elle a également suggéré de développer des dispositifs d'accompagnement en ligne, à l'image des séances en salle, permettant des projections suivies de rencontres. Tënk a fait part de son intérêt pour ces pistes, en évoquant des initiatives déjà existantes comme les projections « Doc chez l'habitant».

Concernant le soutien à la création, Tënk a annoncé une baisse du nombre de préachats (14 en 2024 contre 21 en 2022), tout en exprimant sa volonté d'augmenter ces engagements à travers des partenariats nouveaux (Périphérie, CNAP, TV7) et un développement du mécénat via le fonds Cinéfils. Enfin, La Boucle a salué la réforme de gouvernance à venir, qui prévoit une égalité des voix entre auteur·ices et

producteur·ices au sein de l'assemblée générale de Tënk, à laquelle Isabelle Rèbre participera en juin 2024.

## La Turbine écriture

La Boucle documentaire s'est engagée aux côtés de l'Aarse, de la Scam, de la Belle Équipe et de l'Acid dans la fondation d'un lieu dédié aux auteur·ices : la Turbine des écritures, à Marseille. Ce projet vise à créer une maison commune de l'écriture cinématographique, audiovisuelle et narrative, ouverte au documentaire, à la fiction, à l'animation, au web, à la radio, mais aussi à d'autres formes artistiques liées au récit (littérature, poésie, conte, photographie, arts plastiques, etc.).

Pensée à l'origine comme une maison des auteur·ices du cinéma et de l'audiovisuel par l'Aarse et la Scam, la Turbine a rapidement élargi son horizon pour répondre à un besoin partagé de création collective et de croisement des disciplines. Elle se veut un laboratoire vivant, favorisant les écritures hybrides, l'expérimentation, l'émancipation des formes, tout en rompant l'isolement souvent vécu par les créateur·ices.

L'année 2024 a marqué une étape importante dans la consolidation du projet. La Turbine a gagné en légitimité tant auprès des artistes que des institutions et partenaires publics. La création d'un premier poste de coordination salariée par la Scam a permis d'ancrer durablement la dynamique. Elle est désormais reconnue comme projet pilote par le pôle Industries Culturelles et Créatives (ICC) de la Ville de Marseille, en raison de sa capacité à fédérer des besoins essentiels : espaces de travail, accompagnement, mutualisation, échanges.

Le projet a également trouvé un écho favorable auprès des opérateurs du plan *Marseille en Grand*, en particulier la préfecture et le CNC, qui ont reconnu la nécessité d'une restructuration du secteur audiovisuel et cinématographique passant par une meilleure reconnaissance du rôle des auteur·ices. Par sa transversalité et son attention à la diversité des formes, la Turbine a su convaincre.

Son implantation est envisagée au Pôle Média de la Belle de Mai courant 2025, bien que cette perspective reste en discussion. Les enjeux, à la fin 2024, étaient les suivants :

1. **Structurer** la gouvernance du lieu de manière collective et représentative,
2. **Faire vivre** l'esprit de la Turbine à travers des ateliers, résidences et événements mettant en valeur la création transversale,
3. **Investir** les locaux de manière concrète pour les rendre fonctionnels, accueillants et attractifs pour les futur·es usager·ères.

# Bilan financier

## Comptes de l'exercice 2024

<b>BUDGET RÉALISÉ EN 2024 - Catégories analytiques du cabinet comptable ECIA</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>SALAIRES</b>	<b>22 448 €</b>	<b>SUBVENTION</b>	<b>76 500 €</b>
salaires bruts	17 441 €	Subvention SCAM	76 500 €
primes et gratifications	1 000 €		
cotisations à l'URSSAF	2 461 €		
cotisations aux mutuelles	218 €		
cotisations aux caisses de retraite	869 €		
frais de communication	76 €		
participation à la formation professionnelle	366 €		
contribution paritarisme	17 €		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 799 €</b>	<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>3 100 €</b>
redevances pour brevets, licences, droits...	477 €	Cotisations 2024	3 100 €
frais bancaires	278 €		
frais de communication	76 €		
cotisations	240 €		
prime d'assurance	238 €	<b>Autres produits</b>	<b>3 €</b>
fourniture d'entretien et petits équipements	92 €	Divers	3 €
études et prestations de service	8 650 €		
honoraires	2 646 €		
publicité, publications, relations publiques	102 €		
<b>DÉFRAIEMENT</b>	<b>28 217 €</b>		
voyages et déplacements (trajet et hébergement)	19 801 €		
missions (repas et collations)	7 399 €		
Locations immobilières	839 €		
Carburant	175 €		
Divers	3 €		
<b>Frais divers</b>	<b>465 €</b>		
Charges diverses de gestion courante	465 €		
<b>TOTAL</b>	<b>63 851 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 603,0 €</b>

L'excédent de 2024 est donc de 15 752€.

### Méthode

Ces catégories analytiques sont définies par le cabinet comptable **ECIA**, qui classe chaque opération selon ses labels ne correspondant pas toujours à nos propres catégories. Nous les avons donc rassemblées et classées ici afin de proposer une lecture aussi proche que possible de nos trois principaux postes de dépenses : **Salaire**, **Fonctionnement** et **Défraiement**.

## Explications détaillées

- **L'enveloppe Salaire** regroupe les dépenses relatives au poste de la coordinatrice (salaires et charges).
- **L'enveloppe Fonctionnement** comprend les frais généraux liés à notre activité (loyer, assurance, entretien...), les honoraires du cabinet comptable, ceux du graphiste, ainsi qu'une partie des coûts de l'étude sur les conventions menée par Aurore Fossard (dont le premier versement a eu lieu en octobre 2024).
- **L'enveloppe Défraiement** rassemble toutes les dépenses liées aux déplacements : réunions du conseil d'administration, assemblées plénières, festivals, rencontres institutionnelles, réunions des groupes de travail et déplacements de la salariée, dont voici le détail :

Plénière à Toulouse, avril 2024	4 034,87 €
Plénière à Lille, octobre 2024	7 764,44 €
CA à Paris, le 1 février 2024	1 054,64 €
CA à Paris, le 17 décembre 2024	1 380,70 €
Bureau (passation à Marseille et divers)	1 010,32 €
Enveloppe pour les trajets avion (Réunion)	1 433,97 €
Défraiement des groupes de travail, salarié·es et institutionnels <i>Dont les défraiements pour l'étude des conventions</i>	5 698 €
Présence Publique (Fipadoc et Lussas)	2 999,85 €

## Compte de résultat

CHARGES financières		PRODUIT d'exploitation	
Autres achats et charges externes	40 537 €	Cotisations	3 100 €
Impôts, taxes et versements assimilés	383 €	Subventions d'exploitation	76 500 €
Salaires et traitements	18 441 €	Autres produits	3 €
Charges sociales	3 548 €		
Autres charges	942 €		
<b>TOTAL</b>	<b>63 851 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 603 €</b>
<b>Excédent de l'exercice 2024</b>	<b>15 752 €</b>		

Le compte de résultat est un document comptable officiel établi par le cabinet ECIA. Il présente de manière précise l'ensemble des produits (recettes) et des charges (dépenses) réellement enregistrés au cours de l'année. Ce document est produit selon des règles comptables strictes et constitue un outil essentiel pour mesurer la performance financière réelle de La Boucle, **en excédent sur l'exercice 2024**, tandis que le budget réalisé ci-dessus nous permet d'évaluer avec justesse les prévisions et la qualité de la gestion.

## Bilan comptable

ACTIF		PASSIF	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 000 €</b>	<b>FONDS PROPRES</b>	<b>37 594 €</b>
Part sociale TËNK	1 000 €	Report à nouveau	21 842 €
		Excédent de l'exercice 2024	15 752 €
		<b>FONDS DÉDIÉS</b>	<b>31 147 €</b>
		Fonds dédiés en 2022 (pour DG)	17 047 €
		Fonds dédiés en 2023 (pour l'étude)	14 100 €
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>70 558 €</b>	<b>DETTES</b>	<b>2 818 €</b>
Créances	328 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 €
Disponibilités	68 698 €	Dettes fiscales et sociales	2 704 €
Charges constatées d'avance	1 382 €		
<b>TOTAL</b>	<b>71 558 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>71 559 €</b>

Le bilan comptable est un autre document officiel de la comptabilité qui nous indique ce que La Boucle documentaire **possède** et ce qu'elle **doit**, au 31 décembre 2024.

Ainsi, nous voyons que nos **fonds propres** sont constituée :

- d'un report à nouveau (il s'agit de l'excédent 2021 et d'une partie de l'excédent de l'année 2023) ;
- de l'excédent de l'exercice 2024.

Les **fonds dédiés** quant à eux sont les excédents que nous avons décidés d'allouer à des projets futurs :

- Notre excédent 2022 a été conservé en vue du recrutement du de la DG ;
- L'autre partie de notre excédent 2023 a été conservée pour la réalisation de l'étude des conventions.

## Budget prévisionnel 2025

### BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

DÉPENSES		RECETTES	
<b>SALAIRES</b>	<b>35 200 €</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>85 000 €</b>
Salaires bruts coordinatrice	18 000 €	Subvention SCAM	77 000 €
charges patronales retraite et prévoyance	5 000 €	SCAM Étude conventions #1	5 000 €
Salaires bruts DG <i>Septembre - décembre 2025</i>	8 000 €	SCAM Étude conventions #2	3 000 €
charges patronales retraite et prévoyance	3 200 €		
participation à la formation professionnelle	1 000 €		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 850 €</b>	<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>21 950 €</b>
loyers	2 800 €	Cotisations associations	3 000 €
frais bancaires	500 €	Fonds dédiés à l'embauche DG	17 047 €
frais de téléphone	450 €	Fonds propres	1 903 €
frais postaux	100 €		
prime d'assurance	1 000 €		
fourniture d'entretien et petits équipements	2 000 €		
honoraires ECIA	2 000 €		
<b>COMMUNICATION</b>	<b>6 500 €</b>		
honoraire prestataire Site web (Lille web)	4 000 €		
honoraire NextCloud (Elabore)	1 000 €		
redevances pour brevets, licences, droits...	1 000 €		
communication papier	500 €		
<b>DÉFRAIEMENTS</b>	<b>26 500 €</b>		
Plénière 1 Dijon	5 000 €		
Plénière 2 Nantes   10 ans	7 000 €		
CA 1	2 500 €		
CA 2	2 500 €		
Bureau	1 500 €		
A/R Cinéastes de la Réunion	2 500 €		
Défraiements divers <i>Groupes de travail, salarié-es, institutionnels</i>	5 500 €		
<b>EVENEMENT (Fipadoc, EGD)</b>	<b>6 500 €</b>		
Fipadoc	3 500 €		
EGD	1 000 €		
10 ANS	2 000 €		
<b>ÉTUDE CONVENTIONS</b>	<b>21 400 €</b>		
Rémunération chargée de mission	19 000 €		
Défraiements	2 400 €		
<b>RECRUTEMENT</b>	<b>2 000 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>106 950 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>106 950 €</b>

### Méthode

Nous reprenons nos catégories habituelles des dépenses effectives de la fédération, en adaptant les enveloppes en fonction des réalités du suivi de trésorerie et **en appliquant les décisions prises** au cours de l'année 2024.

Ainsi,

- **L'enveloppe Salaire** prévoit le salaire du·de la Déléguée Générale pour les 4 mois définis à partir de sa prise de poste au 1er septembre, selon le salaire défini.
- **L'enveloppe Fonctionnement** prévoit le versement d'une année de loyer, des frais du cabinet comptable et d'un supplément en vue d'un éventuel bureau à Paris pour le ou la DG.
- **L'enveloppe Communication** prévoit une part importante accordée au développement de notre site web qui devra paraître dans l'année 2025, en plus des frais de gestion interne (Le Nuage, plateforme collaborative).
- **L'enveloppe Défraiements** prévoit l'augmentation des frais accordés à la plénière de Nantes dans le cadre des 10 ans de La Boucle, ainsi qu'une augmentation des défraiements nécessaires pour assumer les frais de déplacements des salarié·es qui devront fonctionner en binôme, des groupes de travail, et des rencontres institutionnelles.

Enfin, nous avons décidé d'ajouter :

- **L'enveloppe dédiée à l'étude des conventions** menée par Aurore Fossard qui recouvre sa rémunération, ses défraiements ainsi que ceux du groupe de travail qui l'accompagne.
- **L'enveloppe dédiée aux frais de recrutement** du ou de la délégué·e général·e.

## **Conclusion**

En tenant compte de la subvention de la Scam, des deux échéances du soutien financier accordé à l'étude des conventions, des cotisations versées par les 16 associations, des fonds dédiés à l'embauche, ainsi qu'en mobilisant une partie de nos fonds propres, **nous atteignons l'équilibre budgétaire pour l'année 2025.**